



Le Plan Climat Air Energie Territorial De Fougères Agglomération



Comprendre le PCAET en quelques mots.

Editorial



Marie-Claire BOUCHER

*Vice-présidente déléguée
à la transition écologique
Fougères Agglomération*

Avec cette dernière consultation publique, nous achèverons l'écriture du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Ce document cadre est très important car c'est un projet de développement durable pour le territoire de Fougères Agglomération qui vise à prendre sa part dans la lutte contre le changement climatique planétaire.

L'enjeu est de taille : en un siècle, l'accroissement des activités humaines a entraîné une augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des polluants atmosphériques menant au réchauffement climatique (+ 1°C depuis 1850-1900) et à la détérioration de la qualité de l'air. Ces émissions proviennent entre autres des transports, de l'agriculture, de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire.

Elles entraînent de multiples conséquences pour l'Homme et l'environnement : augmentation des épisodes de sécheresses, fontes des glaces, acidification des océans, perte de biodiversité, diminution des rendements agricoles ou encore impact sur la santé humaine. Nous en percevons déjà les effets, à notre simple échelle humaine. Il nous faut agir, sans plus attendre, pour nous, pour les générations futures. « Nos enfants n'auront pas le temps de débattre des changements climatiques. Ils devront faire face à leurs effets » alertait Barack OBAMA.

La loi relative à la transition énergétique et pour le croissance verte (LTECV) du 17/08/2015 a fixé des objectifs nationaux pour cette lutte.

Fougères Agglomération comptant plus de 20 000 habitants, l'EPCI a l'obligation réglementaire d'y contribuer en mettant en œuvre un PCAET. Elaboré à l'échelle du territoire des 29 communes de la collectivité, le Plan Climat a mobilisé tous les acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux. L'implication de l'ensemble du territoire est fondamentale pour construire une dynamique autour d'un projet commun sur le long terme.

Collectivement, le diagnostic a été posé ce qui a permis de se définir une stratégie et de se fixer des objectifs à atteindre. Enfin, nous avons défini ensemble des actions concrètes en faveur du climat. Ce premier PCAET est d'une durée de 6 ans, et fera l'objet d'une évaluation au bout de 3 ans pour le réajuster et tirer des premiers constats.

Le PCAET de Fougères Agglomération se décline en 6 axes stratégiques

- 1- La gouvernance, l'ingénierie, l'économie
- 2- La patrimoine bâti
- 3- Les mobilités
- 4- L'alimentation et l'agriculture
- 5- Les énergies renouvelables
- 6- L'eau, l'air, la biodiversité.

Ces 6 axes déclinent 34 fiches actions opérationnelles qui sont estimées à 33,5 millions d'euros, dont 22,6 millions d'euros à la charge de Fougères Agglomération.

Ces actions permettent d'amplifier des actions déjà menées, mais aussi, pour 3,2 millions d'euros, d'en développer de nouvelles.

Le document de synthèse qui suit vous en donne l'essentiel. Le PCAET est également consultable dans son exhaustivité si vous le souhaitez.

Je vous souhaite une bonne lecture et compte sur vos retours pour nous faire partager vos ressentis et votre volonté de mobilisation sur ce sujet.

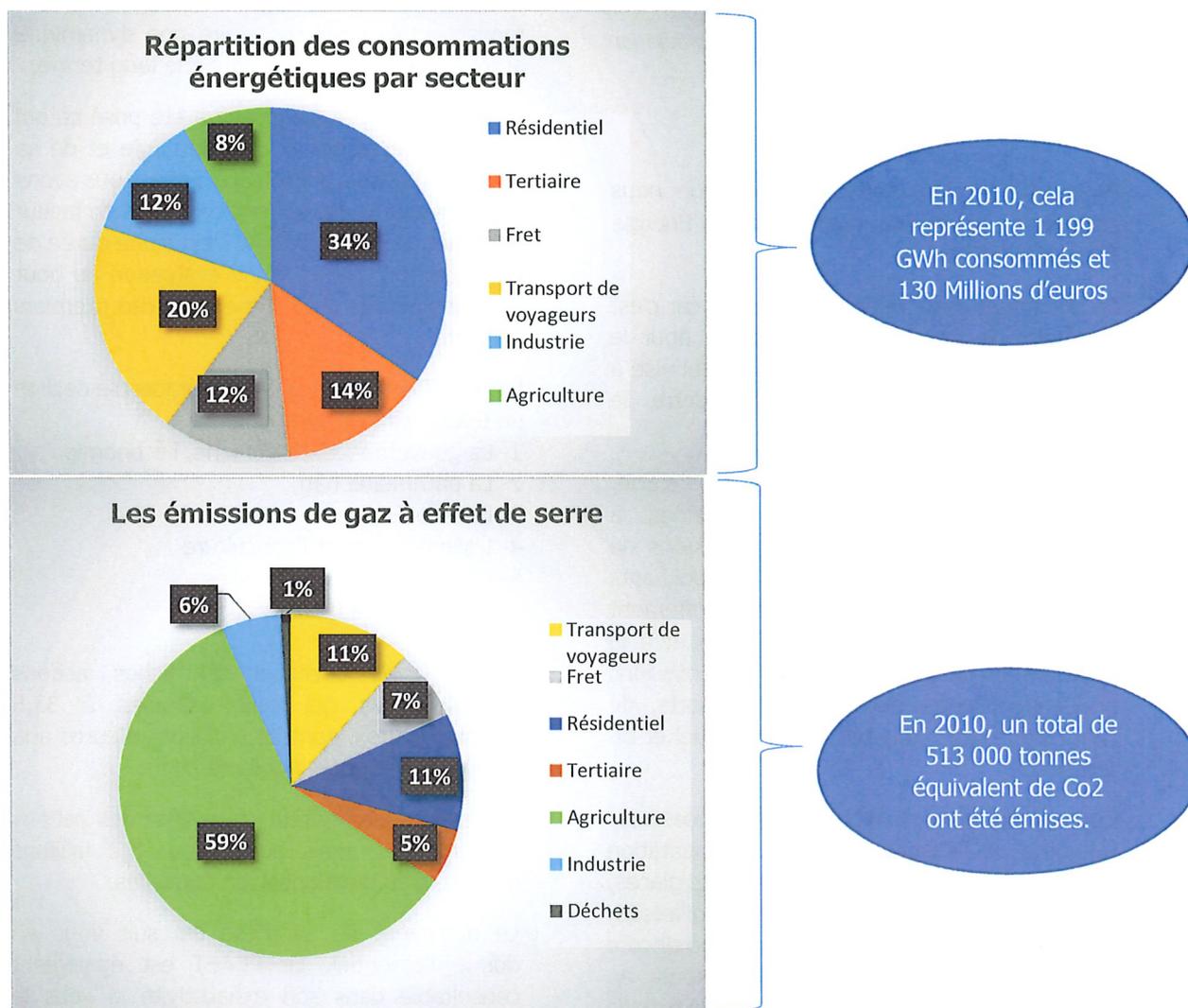
Bien cordialement,

Marie-Claire BOUCHER

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La première étape d'élaboration du PCAET correspond à la production d'un état des lieux du territoire. L'objectif est de recenser des chiffres clés à un instant donné.

Différentes données ont été recueillies concernant la consommation énergétique du territoire, les émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelable.



La facture énergétique est estimée à 132 millions d'euros en 2010. La production d'énergie renouvelable du territoire reste très minoritaire et représente seulement 7% des consommations énergétiques.

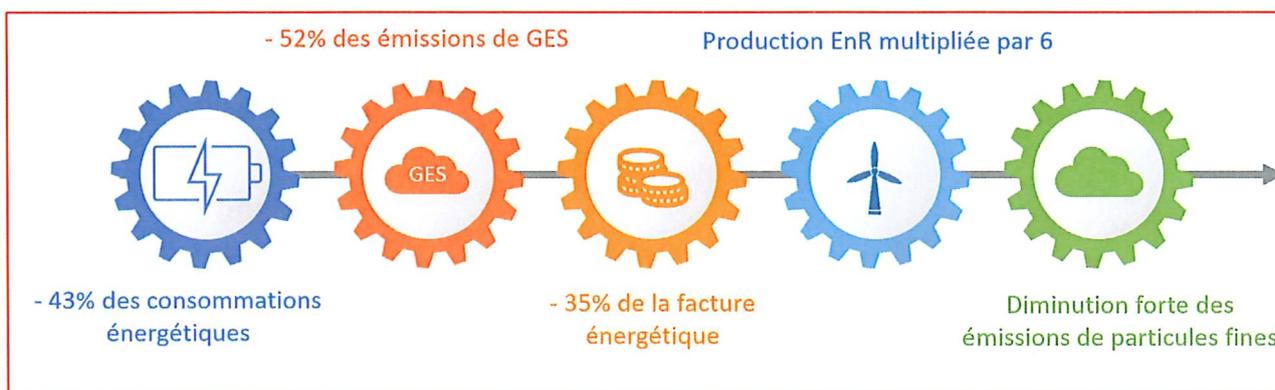
Le changement climatique impacte le territoire sur la ressource en eau, les écosystèmes, les activités économiques et l'agriculture et le tourisme en particulier, l'exploitation du bois forestier l'augmentation potentielle de catastrophes naturelles : sécheresses, inondations... Aujourd'hui, nous en voyons déjà les premiers effets.

Le diagnostic démontre que notre territoire a une capacité de stockage de carbone importante. Elle est estimée à 82 431 tonnes de CO2 en 2006. Les forêts contribuent pour 74% à ce stockage, les sols des prairies permanentes représentent les 26 % restants. Enfin, la qualité de l'air est satisfaisante avec un respect des seuils réglementaires pour les principaux polluants atmosphériques.

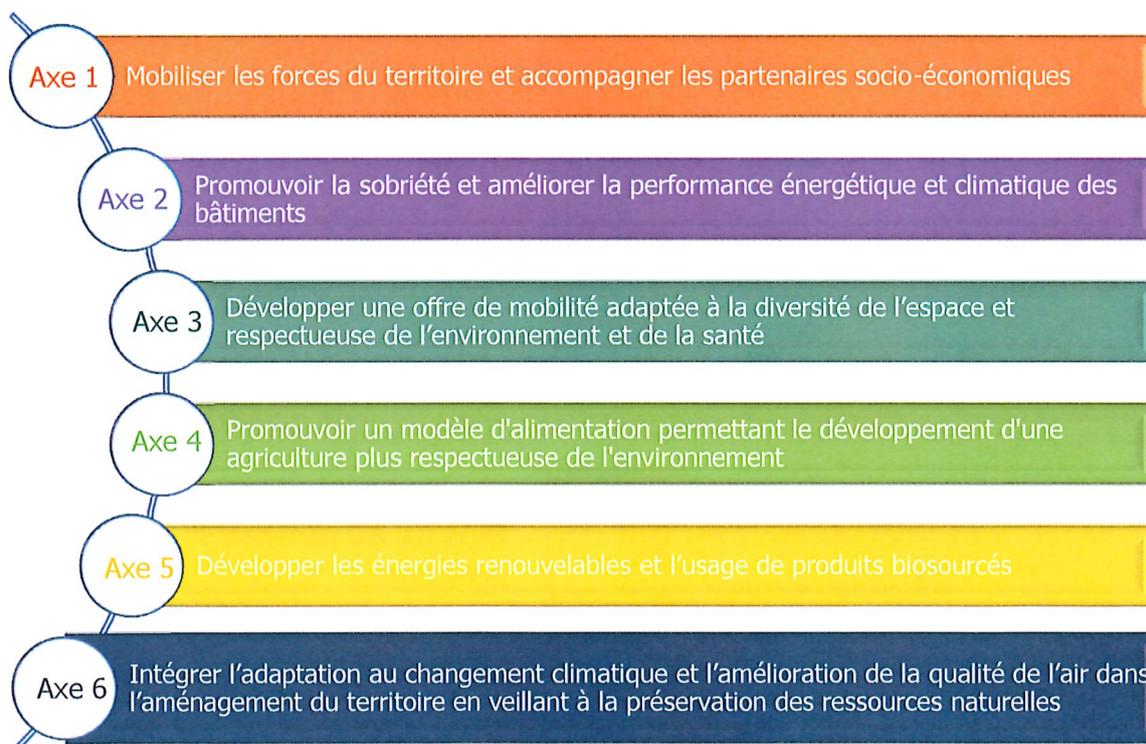
LA STRATEGIE TERRITORIALE

En s'appuyant sur les résultats du diagnostic finalisé par les bureaux d'études AD3E et Biotope en 2019, Fougères Agglomération et ses partenaires associatifs ou socio-économiques ont élaboré une stratégie territoriale pour fixer des objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques, de diminution des gaz à effet de serre ou encore d'augmentation de production d'énergie renouvelable.

Les objectifs du PCAET de Fougères Agglomération entre 2020 et 2050



L'élaboration de la stratégie fait ressortir six axes prioritaires de travail pour la mise en œuvre d'un plan d'actions sur le territoire de Fougères Agglomération. La mise en œuvre du PCAET se concrétise avec 34 actions réparties dans ces 6 axes stratégiques.



Axe 1 : Mobiliser les forces du territoire et accompagner les partenaires socio-économiques

La mise en œuvre du PCAET se fait en lien direct avec les forces du territoire : citoyens, acteurs économiques, associations, élus...



Axe 1 : Mobiliser les forces du territoire et accompagner les partenaires socio-économiques

La première partie des actions prévues visent à appuyer la coordination globale de la démarche à la fois au niveau politique et citoyen.

La mise en œuvre de l'axe 1 est complétée par des actions accompagnant les entreprises vers la transition énergétique et climatique.



Action 1.1 : Structurer le portage politique, l'ingénierie et la cohérence territoriale de dynamiques "climat-air-énergie".

Objectif : affirmer la transition énergétique et climatique comme étant une priorité du territoire en créant par exemple une vice-présidence dédiée à la transition écologique, en mettant des moyens d'ingénierie sur ces thématiques spécifiques ou bien en identifiant des projets innovants à réaliser.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 304 000 €

Action 1.2 : Mettre en place une démarche Cit'ergie.

Le label Cit'ergie distingue la performance des meilleures politiques et actions climat-énergie. Ce système de qualité, ciblant les intercommunalités et communes, est basé sur une démarche progressive d'amélioration continue, des premiers pas jusqu'à l'excellence.

Objectif : avoir une reconnaissance vis-à-vis des efforts engagés pour la transition écologique.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 56 000 €

Action 1.3 : Créer et animer un Réseau local de "référents énergie économie circulaire" en Entreprise.

Objectif : proposer des référents internes aux entreprises, capables de modifier les habitudes des entreprises en termes de consommations énergétiques, de réduction des déchets, de développement des énergies renouvelables. Le rôle des référents sera également de promouvoir l'économie circulaire en vue de mettre en commun des ressources, des retours d'expérience ou de mutualiser des déplacements.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 144 000 €

Action 1.4 : Encourager les acteurs économiques à promouvoir le travail à distance

Objectif : baisser le nombre de déplacements et offrir une complémentarité à l'activité économique présente sur le territoire via le télétravail lorsqu'il est possible. Il peut avoir un impact positif sur la congestion et la pollution, notamment aux heures de pointe.

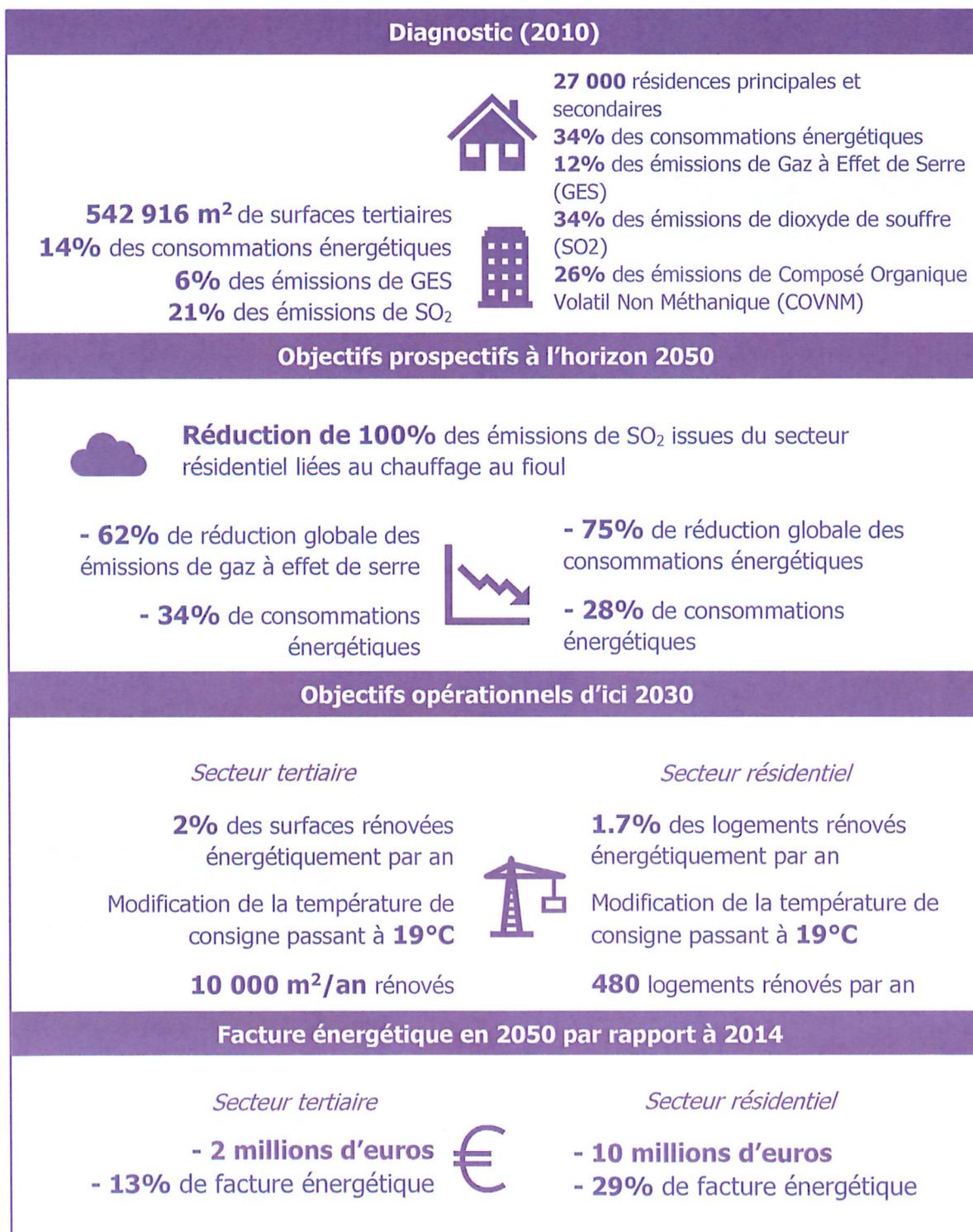
Coût estimé de l'action sur 6 ans : 24 000 €

Le coût financier pour l'ensemble des actions de l'axe 1 est évalué à **528 000 € sur 6 ans**, dont 444 200 € sur les fonds propres de Fougères Agglomération.





Axe 2 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments



Axe 2 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 34% et 14% des consommations énergétiques du territoire.

Les enjeux consistent donc à diminuer ces consommations, en incitant à la sobriété et à la rénovation énergétique des bâtiments pour une meilleure efficacité énergétique.



Action 2.1 : Développer un programme de sensibilisation à la sobriété énergétique

Objectif : Sensibiliser les citoyens et acteurs du territoire aux enjeux de sobriété énergétique dans le domaine de l'habitat.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 90 000 €

Action 2.2 : Coordonner et renforcer l'accompagnement à la construction et la rénovation énergétique du secteur résidentiel privé

Objectif : coordonner les aides existantes pour la rénovation énergétique et proposer une animation renforcée à destination des ménages.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 1 980 000 €

Action 2.3 : Développer l'offre et la demande de rénovation énergétique des ensembles tertiaires

Objectif : Initier une démarche de conseil en économie d'énergie pour les commerces et bureaux, bâtiments de santé et de l'enseignement.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 180 000 €

Action 2.4 : Accompagner l'amélioration énergétique du parc social

Objectif : Réduire les consommations énergétiques du parc social (collectivités et bailleurs sociaux).

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 2 958 000 €

Action 2.5 : Devenir exemplaire avec les bâtiments de Fougères Agglomération

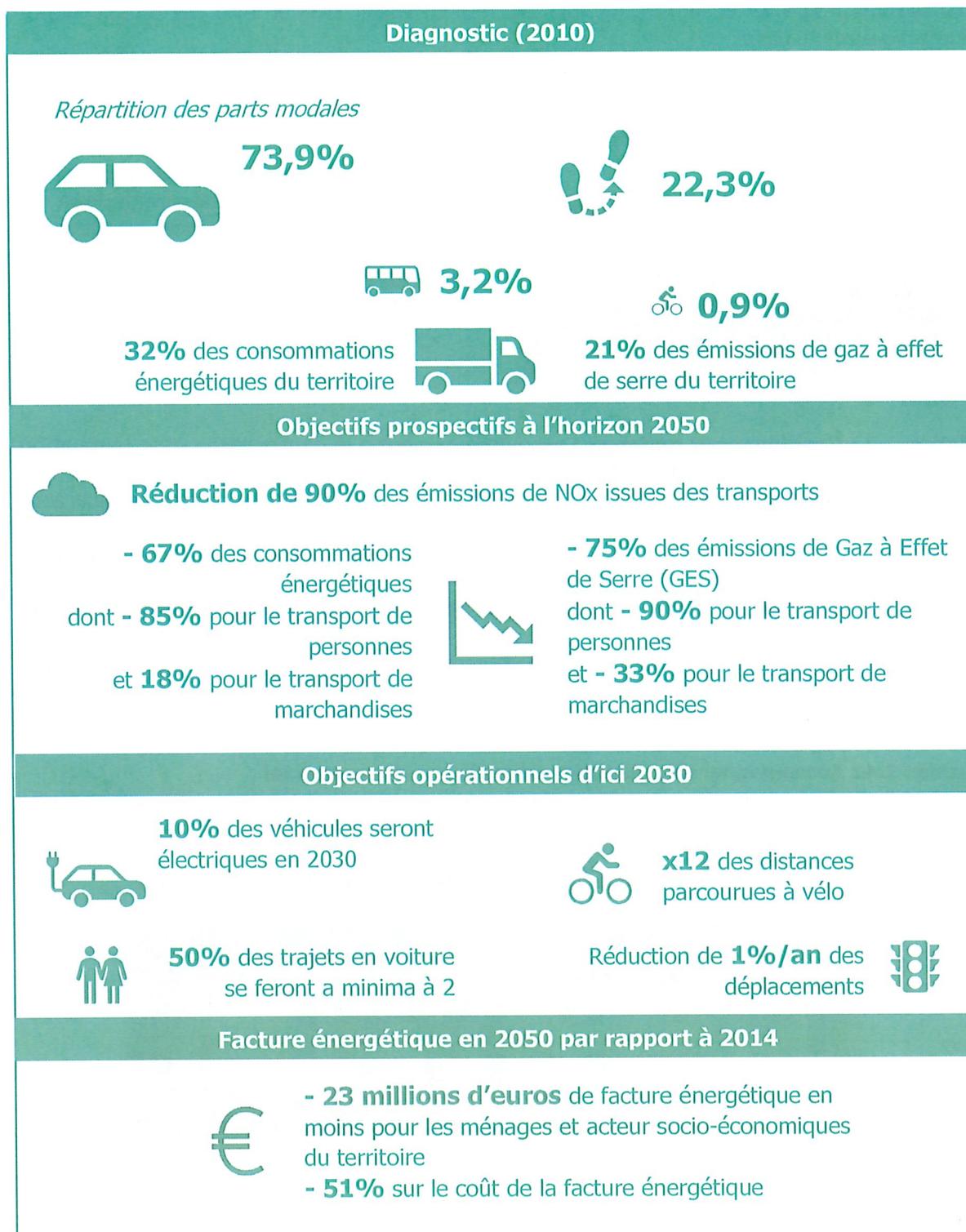


Objectif : Montrer l'exemple en termes d'écoconstruction/éco-rénovation afin de stimuler une dynamique territoriale. Réaliser des travaux de rénovation exemplaires sur les bâtiments communautaires.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 2 078 000 €

Le coût financier pour l'ensemble des actions de l'axe 2 est évalué à **7 286 000 € sur 6 ans**, dont 6 401 000 € sur les fonds propres de Fougères Agglomération.

Axe 3 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé



Axe 3 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Cet axe doit permettre au territoire de diminuer les distances parcourues en voiture, d'augmenter le taux de remplissage moyen des véhicules, d'augmenter l'utilisation des transports en commun ou des modes de déplacements doux tels que le vélo.

Action 3.1 : Renforcer la sensibilisation à la mobilité

Objectif : Stimuler une prise de conscience sur les mobilités douces et la sobriété des déplacements.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 615 000 €

Action 3.2 : Développer un réseau maillé pour les mobilités actives (vélo et marche à pied)

Objectif : Permettre les déplacements de tous à vélo et à pied en déployant de nouveaux itinéraires par exemple.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 593 200 €



Action 3.3 : Concrétiser le renforcement et le développement des transports collectifs en site propre

Objectif : Développer des systèmes de déplacements collectifs innovants respectueux de l'environnement.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 76 925 €

Action 3.4 : Appuyer le renforcement des transports collectifs

Objectif : Consolider l'offre de transports en communs existante avec des réseaux de bus/car plus performants.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 11 100 000 €

Action 3.5 : Déployer et exploiter un réseau de stations de distribution Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) ouvertes au public et reliées au réseau, dont une station sur le territoire de Fougères Agglomération

Objectif : Développer le Gaz Naturel Véhicule sur le territoire.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 1 060 000 €

Action 3.6 : Déployer et exploiter un service public d'Installations de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) permettant de répondre aux usages actuels et futurs en matière de mobilité électrique

Objectif : Poursuivre l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (IRVE)

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 1 656 000 €

Action 3.7 : Développer la pratique du covoiturage sous toutes ses formes

Objectif : Limiter les déplacements individuels en voiture et réduire l'empreinte carbone.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 72 000 €



Le coût financier pour l'ensemble des actions de l'axe 3 est évalué à **15 173 125 € sur 6 ans**, dont 11 976 200 € sur les fonds propres de Fougères Agglomération.



Axe 4 : Promouvoir un modèle d'alimentation permettant le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement

Diagnostic (2010)

41% d'exploitations
laitières



8% des consommations
énergétiques du territoire



76% des émissions de
Gaz à Effet de Serre (GES)



40 653 ha de
surfaces agricoles



95% des émissions du secteur agricole sont
liées aux émissions non énergétiques

Objectifs prospectifs à l'horizon 2050

Réduction de 52% des émissions d'ammoniac (NH₃) du secteur



- 50% des consommations
énergétiques



- 38% des émissions de gaz à
effet de serre

Objectifs opérationnels d'ici 2030



-30% de consommation
d'engrais azotés en moins

40% des exploitants ont optimisé
leurs consommations d'énergie



Facture énergétique en 2050 par rapport à 2014



- 1,3 millions d'euros de facture énergétique en
moins pour les agriculteurs

- 16% de facture énergétique

Axe 4 : Promouvoir un modèle d'alimentation permettant le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement

L'agriculture constitue une des identités fortes du territoire du pays de Fougères, à travers sa production laitière notamment. Ce secteur, essentiel pour la sécurité alimentaire, est assez peu consommateur d'énergie (8% des consommations du territoire) mais représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre (59%), notamment à cause des effluents d'élevages. L'objectif est d'accompagner le secteur agricole dans son adaptation au changement climatique en encourageant les pratiques respectueuses de l'homme, de la terre et de l'air.

Action 4.1 : Mettre en œuvre un Plan d'Alimentation Territorial (PAT)

Objectif : Structurer la filière alimentaire sur le territoire entre les producteurs et les consommateurs et proposer des solutions d'approvisionnement en produits locaux.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 60 000 €



Action 4.2 : Accompagner et sensibiliser les agriculteurs à s'adapter et lutter contre le changement climatique

Objectif : Optimiser l'adaptation et l'empreinte carbone des exploitations et apporter un accompagnement dédié tels que fermes bas-carbone et éco-méthane.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 210 000 €

Action 4.3 : Promouvoir et valoriser les exploitations agricoles engagées pour la préservation de la ressource en eau et le climat

Objectif : Appuyer les démarches éco-responsables des agriculteurs en faisant la promotion active de leur engagement.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 468 000 €

Action 4.4 : Promouvoir l'agriculture Bio et ses techniques

Objectif : Répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau par le changement de modèle agricole, tout en permettant de proposer des produits de qualité et locaux aux consommateurs.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 250 095 €

Action 4.5 : Augmenter l'autonomie financière des exploitations agricoles tout en instituant des pratiques plus respectueuses de l'environnement

Objectif : Développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement tout en assurant une viabilité financière aux exploitants agricoles.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 52 520 €

Le coût financier pour l'ensemble des actions de **l'axe 4 est évalué à 1 040 615 € sur 6 ans**, dont 90 000 € sur les fonds propres de Fougères Agglomération.

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables et l'usages de produits biosourcés

Diagnostic (2010)



90% des énergies renouvelables proviennent de la biomasse



9% des énergies renouvelables proviennent du solaire photovoltaïque

7% des consommations énergétiques proviennent d'énergies renouvelables



Objectifs prospectifs à l'horizon 2050

68% des consommations énergétiques proviendront d'énergies renouvelables



Multiplier **par 6** la production d'énergies renouvelables locales

+ 378 GWh de production d'Energies Renouvelables

Objectifs opérationnels d'ici 2030

X 3 de la production d'énergie renouvelable

+ 45 GWh de géothermie

+ 14GWh de biomasse

+ 14GWh de biomasse



+ 49 GWh de biogaz

+ 42GWh de solaire photovoltaïque

+ 7,5GWh de solaire thermique

+ 5,5GWh de chaleur fatale

Facture énergétique en 2050 par rapport à 2014



En étant **moins dépendant des énergies fossiles**, dont le prix va augmenter dans les prochaines années, et en diminuant les consommations énergétiques, **la facture énergétique pour les ménages et acteurs socio-économiques baissera de manière importante.**

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables et l'usages de produits biosourcés

Aujourd'hui, la production d'énergie renouvelable du territoire reste très minoritaire (7% des consommations énergétiques). Avec l'augmentation prévue du prix des énergies carbonées associée à leur épuisement, la diversification du mix énergétique du territoire est un levier essentiel pour diminuer la facture énergétique du territoire et le rendre plus attractif. Les énergies renouvelables permettent également de relocaliser des emplois (construction, maintenance, exploitation) et contribuer concrètement au développement économique durable du territoire.



Action 5.1 : Coordonner les acteurs du territoire pour stimuler les projets d'énergies renouvelables et de récupération

Objectif : Structurer et promouvoir le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 258 000 €

Action 5.2 : Elaborer un schéma directeur des énergies

Objectif : Définir un cadre opérationnel pour décliner l'ambition de Fougères Agglomération en terme de transition énergétique.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 150 000 €

Action 5.3 : Soutenir et développer la filière bois bocage

Objectif : Promouvoir une ressource énergétique locale et l'utilisation des matériaux biosourcés.

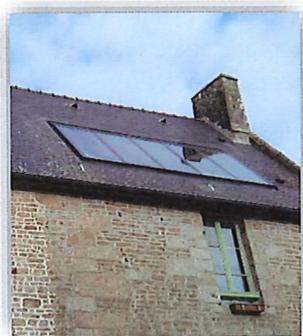
Coût estimé de l'action sur 6 ans : 300 000 €



Action 5.4 : Relancer et initier des projets éoliens du territoire dans une logique publique et citoyenne afin de garantir leur acceptation locale.

Objectif : Diversifier la production d'énergie renouvelable à travers le développement de projets d'énergie éolienne sur le territoire en lien avec les citoyens.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 30 000 €



Action 5.5 : Déployer des projets solaires photovoltaïques

Objectif : Renforcer la production d'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire tout en veillant à l'intégration architecturale des installations.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 1 010 000 €

Action 5.6 : Initier des achats d'énergies groupés

Objectif : Réaliser des gains sur les dépenses d'énergie et réduire la facture énergétique.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 420 000 €

Action 5.7 : Faciliter le développement d'une « matériauthèque » pour l'échange de ressources

Objectif : Créer une plateforme physique d'échanges de matériaux pour développer l'économie circulaire et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 242 400 €

Le coût financier pour l'ensemble des actions de l'axe 5 est évalué à **2 410 400 € sur 6 ans**, dont 75 000 € sur les fonds propres de Fougères Agglomération.



Axe 6 : Intégrer l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air dans l'aménagement du territoire en veillant à la préservation des ressources naturelles

Diagnostic (2010)

 Impacts sur la ressource en eau

Augmentation des risques naturels



Impacts sur les ressources forestières



Impacts sur la biodiversité et les écosystèmes

Impacts sur l'agriculture



Objectifs stratégiques

A partir des éléments du diagnostic, la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de Fougères Agglomération repose sur quatre enjeux fondamentaux qui touchent les secteurs les plus vulnérables du territoire au regard des évolutions climatiques d'ores et déjà engagées :

- **La préservation de la ressource en eau** tant au plan quantitatif que qualitatif en développant les économies d'eau et l'adaptation des pratiques quand cela est possible, en optimisant le stockage en surface en période d'excédent de précipitation, en développant des dispositifs (génie écologique) destinés à favoriser la recharge naturelle des nappes en eau de qualité ;
- **La réduction de l'exposition des personnes et des infrastructures** aux impacts du changement climatique, et en particulier au risque d'inondation ;
- **La préservation des écosystèmes naturels et semi naturels** (forêts, bandes enherbées le long des cours d'eau, réseaux cohérents de noues, fossés et de mares, prairies humides...) ainsi que les continuités écologiques nécessaires à la recharge des nappes en eau de qualité ;
- **L'élaboration d'une stratégie agro-forestière concertée et résiliente**, c'est-à-dire en privilégiant des essences qui pourront s'adapter à des hausses de température.

Axe 6 : Intégrer l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air dans l'aménagement du territoire en veillant à la préservation des ressources naturelles

Les évolutions du climat en température et en pluviométrie auront des impacts importants sur des secteurs clés du territoire de Fougères Agglomération comme la ressource en eau, l'agriculture, la biodiversité, les ressources forestières. Une augmentation des risques naturels est également prévue comme les tempêtes ou les glissements de terrain. Dans cet axe, 6 actions spécifiques sont prévues pour augmenter la capacité de s'adapter au mieux aux évolutions climatiques notamment au niveau de la ressource en eau et de la protection des écosystèmes.



Action 6.1 : Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau

Objectif : Financer des actions de replantations bocagères, de maintien des milieux naturels et de restauration des cours d'eau.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 5 060 580 €

Action 6.2 : Aménager durablement l'espace public et favoriser l'émergence de projets de revitalisation de centre bourg/ville

Objectif : Mettre en place des actions concrètes d'adaptation au changement climatique dans les espaces publics (limiter l'imperméabilisation des sols, aménager des voies pour les mobilités douces, végétaliser les espaces urbains...).

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 996 600 €



Action 6.3 : Promouvoir de bonnes pratiques afin de préserver la biodiversité

Objectif : Mettre en place des actions destinées à préserver la biodiversité locale, valoriser des sites naturels comme la forêt domaniale, les zones humides...

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 369 000 €

Action 6.4 : Limiter l'imperméabilisation des sols et expérimenter des solutions de désartificialisation

Objectif : Promouvoir des innovations urbaines en vue de lutter contre l'artificialisation des sols.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 524 000 €

Action 6.5 : Rénover et assurer la performance de l'éclairage public dans une logique de promotion des trames noires

Objectif : Améliorer la performance des consommations énergétiques des collectivités mais également préserver la biodiversité nocturne.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 60 000 €

Action 6.6 : Impliquer les citoyens dans le suivi de la qualité de l'air

Objectif : Stimuler et soutenir des initiatives citoyennes (pose et suivi de micro-capteurs...) car peu de données sont disponibles sur le territoire.

Coût estimé de l'action sur 6 ans : 108 000 €

Le coût financier pour l'ensemble des actions de **l'axe 6 est évalué à 7 118 180 € sur 6 ans**, dont 6 836 580 € sur les fonds propres de Fougères Agglomération.

Quel budget pour le PCAET ?

Les actions du PCAET ont fait l'objet d'une étude financière spécifique. Si certaines actions sont déjà existantes, d'autres en revanche seront à construire entièrement et constituent un budget nouveau à prévoir pour les années futures.

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre des actions du PCAET est estimé à **33 556 320 €**, dont 25 822 980 € sur les fonds propres de Fougères Agglomération.

Les coûts financiers estimés pour la mise en œuvre des actions du PCAET sont synthétisés dans le tableau suivant :

Synthèse du budget prévisionnel du Plan Climat Air Energie Territorial pour 6 années									
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION	Coût total du PCAET	Coût pour FA*	Part FA	Budget existant		Budget nouveau			
				Coût FA	Part dans le coût pour FA	Coût FA	Part dans le coût pour FA	Coût FA Fonctionnement	Coût FA Investissement
Axe 1	528 000 €	444 200 €	84%	264 000 €	59%	180 200 €	41%	180 200 €	- €
Axe 2	7 286 000 €	6 401 000 €	88%	4 158 000 €	65%	2 243 000 €	35%	393 000 €	1 850 000 €
Axe 3	15 173 125 €	11 976 200 €	79%	11 776 200 €	98%	200 000 €	2%	200 000 €	- €
Axe 4	1 040 615 €	90 000 €	9%	- €	0%	90 000 €	100%	90 000 €	- €
Axe 5	2 410 400 €	75 000 €	3%	- €	0%	75 000 €	100%	- €	75 000 €
Axe 6	7 118 180 €	6 836 580 €	96%	6 426 180 €	94%	410 400 €	6%	210 400 €	200 000 €
Total	33 556 320 €	25 822 980 €	77%	22 624 380 €	88%	3 198 600 €	12%	1 073 600 €	2 125 000 €
Total/hab/an	101,7	78,3		Budget nouveau FA/an		533 100 €		178 933 €	354 167 €

*FA = Fougères Agglomération

Les élus de Fougères Agglomération ont choisi une voie volontariste et engagée pour limiter les impacts et contribuer à la stratégie nationale et européenne.

Le diagnostic et l'élaboration de la stratégie ont permis de se fixer des objectifs, puis de programmer des actions avec un coût budgétaire estimé. Si le coût de certaines actions paraît élevé, il est important de comprendre que l'inaction représente un coût encore plus important.

Au niveau de l'inaction climatique, le rapport Stern publié en 2006 et mentionné dans le guide ADEME « PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre », estime qu'au niveau mondial, le coût de l'action nécessaire est d'1% du PIB mondial.

Le coût de l'inaction est quant à lui estimé entre 5% et 14% pour les impacts économiques et jusqu'à 20% si on intègre une estimation monétaire des impacts non économiques.

Rapporté au nombre d'habitants de Fougères Agglomération (55 391 en 2015) et le PIB annuel Français par habitant (38 476€ en 2017), on obtient les estimations indicatives suivantes :

- Coût de l'action : 21 millions d'euros (tout acteur confondu : Union européenne, Etat, Région, acteurs économiques, acteurs associatifs, et tout type d'action : recherche, gouvernance, implémentation...)
- Coût de l'inaction :
 - Hypothèse basse à 5% du PIB : 106 millions d'euros
 - Hypothèse forte à 20% du PIB : 426 millions d'euros

Pourquoi votre avis est-il important ?

Le cadre législatif qui formalise le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) rend obligatoire la consultation du public durant une période de trente jours.

Ce laps de temps permet aux habitants du territoire de s'exprimer et de donner un avis qui pourra enrichir le document. Il représente également la dernière phase de concertation qui a eu lieu tout au long de la rédaction du document avec les partenaires et acteurs présents sur le territoire.

A l'issue de la période des trente jours de consultation publique, vos remarques seront analysées et pourront être intégrées au document final.

L'adoption définitive du PCAET de Fougères Agglomération sera faite par le Conseil d'Agglomération sous forme de délibération.

Il est important de comprendre que la dynamique engagée autour de la rédaction du PCAET a d'ores et déjà permis de consolider des actions concrètes existantes et d'en développer de nouvelles.

Comment faire pour donner votre avis ?

L'ensemble des documents consultables sont mis en ligne sur le site internet de Fougères Agglomération, dans la rubrique Transition écologique > Plan Climat Air Energie Territorial.

Vous pouvez adresser vos remarques directement par mail à l'adresse :

pcaet@fougeres-agglo.bzh

Afin de faciliter la prise en compte de votre message, n'hésitez pas à faire référence au document en indiquant par exemple le titre du document, le numéro de page, l'intitulé de la fiche action....

Nous vous remercions de votre participation !



pcaet@fougeres-agglo.bzh